# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Emploi

Question écrite n° 32778

### Texte de la question

Reponse. - actuellement sont lies a un objectif d'insertion professionnelle durable. C'est pourquoi la duree du contrat doit etre d'au moins six mois pour les contrats de qualification ou les contrats de travail exoneres ; la duree du stage d'initiation a la vie professionnelle est d'au moins trois mois. Pour atteindre l'objectif d'insertion professionnelle durable, il convient que les durees de contrat mentionnees ci-dessus soient etroitement liees avec une necessaire formation. C'est pourquoi il n'est actuellement pas envisage d'etendre ces mesures aux entreprises employant des jeunes pendant les mois de juillet et d'aout.

### Texte de la réponse

Reponse. - actuellement sont lies a un objectif d'insertion professionnelle durable. C'est pourquoi la duree du contrat doit etre d'au moins six mois pour les contrats de qualification ou les contrats de travail exoneres ; la duree du stage d'initiation a la vie professionnelle est d'au moins trois mois. Pour atteindre l'objectif d'insertion professionnelle durable, il convient que les durees de contrat mentionnees ci-dessus soient etroitement liees avec une necessaire formation. C'est pourquoi il n'est actuellement pas envisage d'etendre ces mesures aux entreprises employant des jeunes pendant les mois de juillet et d'aout.

### Données clés

**Auteur :** M. Bayard Henri
**Circonscription :** - UDF
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 32778
**Rubrique :** Jeunes
**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi
**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 1987, page 6259
**Réponse publiée le :** 15 février 1988, page 690